

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie

**PREMIERE SESSION DE LA PLATE FORME MONDIALE
5-7 juin 2007, Genève, Suisse**

**ALLOCUTION DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES RESSOURCES FORESTIERES, RESPONSABLE DE LA
REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE AU TOGO**

Monsieur le Président de la Première session de la plate-forme mondiale,
Mesdames et messieurs

C'est un plaisir pour moi de prendre la parole à cette tribune au nom du
Gouvernement Togolais.

Le Togo est depuis avril 2005 résolument engagé dans de profondes
réformes aussi bien au niveau politique qu'au niveau de développement
durable à travers la réduction de la pauvreté et la recherche du bien être
des populations.

Au plan politique, le Gouvernement s'atèle à la préparation en août
prochain des élections législatives transparentes et démocratiques avec
la participation de tous les acteurs aussi bien politiques que de la société
civile à tous les niveaux du processus sous la supervision d'une
Commission Nationale Indépendante.

Quant au développement socio-économique, le Gouvernement fait du
développement durable sa priorité en mettant l'accent sur la stratégie de
réduction de la pauvreté axée sur les Objectifs du Millénaire pour le
Développement.

C'est dans ce contexte que la prise en compte de la réduction des
risques de catastrophe dans l'esprit du Cadre d'Action de Hyogo
constitue une priorité nationale.

Le Togo vient de mettre en place sa Plate-forme nationale pour la
réduction des risques de catastrophe et la loi cadre sur l'environnement
actuellement en cours d'adoption et a consacré un volet important à la
réduction des risques de catastrophes.

De la même façon, le Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE) en cours d'élaboration a mis un accent particulier sur la réduction des risques de catastrophe.

Le Togo, tout comme les autres pays de la sous-région Ouest africaine connaît de catastrophes naturelles diverses amplifiées par les activités naturelles et humaines. C'est ce qui a justifié la tenue les 17 et 18 mai 2007 de la Conférence sous-régionale de l'Afrique de l'Ouest des Ministres en charge des catastrophes en vue d'identifier les principaux risques de catastrophes naturelles ou catastrophes d'origine humaine dans la sous-région et de convenir ensemble des besoins prioritaires ainsi que des programmes de réduction des risques de ces catastrophes en Afrique de l'Ouest.

Mesdames et Messieurs,

Conscient de l'importance de la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans les programmes de développement et de la lutte contre la pauvreté, les efforts sont actuellement en cours pour intégrer la réduction des risques de catastrophe dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) Togo actuellement en cours d'actualisation de même que d'autres programmes sectoriels de développement. Par ailleurs un autre grand défi dans le domaine auquel mon pays fait face de façon courageuse est la cartographie des zones à risques au Togo et l'élaboration d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes dans laquelle tous les acteurs, particulièrement les populations locales les plus exposées, auront un rôle déterminant à jouer en ce qui les concerne pour que tous les risques ne

deviennent pas nécessairement des catastrophes. Tout ceci ne sera possible qu'à travers le renforcement du cadre juridique et réglementaire en matière de réduction des risques et catastrophes et bien sûr avec les moyens propres du pays qui sera apprécier les appuis des partenaires en développement.

Je vous remercie